

Présences au siège de la LFNA à Puymoyen

Président : M. CALOUX Philippe,
Membres : MM. SAINT CRICQ Cyril, RENAUD Fabrice et LALEU Bernard
Excusé : M. CHAMPEAUD Christophe

La Commission,
Jugeant en dernier ressort est réunie ce jour pour :

1. étudier les candidatures à l'élection du Comité de direction de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine du 7 novembre 2020

Les membres procèdent à l'ouverture des plis contenant les candidatures et examinent individuellement celles-ci.

D'autre part, la Commission a pris connaissance du courrier reçu RAR de M. Combaret envoyé le 10/10/2020 et n'en a tiré aucune conséquence particulière.

La Commission a pris connaissance du courrier rédigé par M. Ennjimi, joint à son dossier de candidature. Ce courrier fait état du « soutien exclusif » des 3 clubs professionnels de la LFNA en faveur de la liste qu'il conduit.

Effectivement, le dossier de candidature de M. Ennjimi contient bien un courrier de soutien exclusif émanant de chacun des trois clubs professionnels de la Ligue. De surcroit, le courrier des Chamois Niortais précise qu'en aucune manière, le club a mandaté un de ses licenciés afin de représenter le club sur une autre liste.

Or, à l'examen du dossier de candidature de la liste de M. Combaret, il est apparu que celui-ci contenait un courrier émanant du club des Chamois Niortais qui mandate un licencié du club aux fins d'être le représentant du football professionnel sur la liste du candidat.

Face à cette contradiction manifeste, la Commission a jugé nécessaire d'obtenir des explications précises de la part du signataire des deux courriers, M. Jean-Louis Mornet.
Il ressort de cet entretien téléphonique que Jean-Louis Mornet, au termes d'explications embarrassées, confirme sa surprenante contradiction ainsi que le soutien accordé par les Chamois Niortais à la liste de M. Combaret.

En tout état de cause et dans la mesure où M. Combaret n'a pas été informé de l'existence du second courrier et de ses conséquences potentielles (impossibilité de régularisation), la Commission considère que le candidat a obtenu le soutien d'un club professionnel de la Ligue.

Composition des 2 listes reçues :

Pour la liste « Saïd ENNJIMI » :

M. ENNJIMI Saïd, candidat à la Présidence de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

M. BROUSTE Gérard, candidat au poste de Président délégué
M. WAILLIEZ David candidat en tant que représentant des arbitres
M. GAUTIER Jean-Luc candidat en tant que représentant des éducateurs
Mme HEBRE Valérie, candidate au titre de la Licenciée féminine
M. FILHASTRE Hervé, candidat en qualité de médecin
M. LAPORTE FRAY Bernard, candidat en qualité de représentant du football professionnel
M. ROSSIGNOL Patrick, candidat en qualité de représentant du football diversifié
Mme BERNARD Emilie candidate en qualité de membre
M. AUGHEY Claude, candidat en qualité de membre
M. MIREBEAU Pascal, candidat en qualité de membre

COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES – REUNION DU 14 OCTOBRE 2020

PAGE 2/4

M. RASSIS Jean-Marc, candidat en qualité de membre
Mme RADJAI Isabelle candidate en qualité de membre
M. DARROMAN Jean-Jacques, candidat en qualité de membre
Mme FORT Marylin candidate en qualité de membre
M. BOUDET Alexandre, candidat en qualité de membre
M. RAME Ulrich, candidat en qualité de membre
M. DANTAN Jacques, candidat en qualité de membre
Mme GUILLORIT AYRAULT Marie-Ange candidate en qualité de membre
Mme BAPTISTA Maria, candidate en qualité de membre

La liste ayant été envoyée par courrier recommandé dans les délais impartis,

La liste comportant autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir,

Chacun des candidats remplissant les conditions générales d'éligibilité et, le cas échéant, les conditions particulières d'éligibilité,

⇒ **DECLARE LA LISTE « Saïd ENNJIMI » conduite par M. ENNJIMI Saïd, RECEVABLE.**

Pour la liste « Pour une LFNA gérée avec les clubs » :

M. COMBARET Christian candidat à la Présidence de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine

M. GUILBAULT Philippe candidat au poste de Président délégué
M. THUAL Olivier candidat en tant que représentant des arbitres
M. BAUDRY Nicolas candidat en tant que représentant des éducateurs
Mme BRABANT Sylvie, candidate au titre de la Licenciée féminine
M. AOUIZERATE Franck, candidat en qualité de médecin
M. CLERC Robert, candidat en qualité de représentant du football professionnel
M. COURTY Denis candidat en qualité de représentant du football diversifié
M. BALDAUF André, candidat en qualité de membre
M. BUONOCORE Yannick candidat en qualité de membre
Mme DAUMENS Karine, candidate en qualité de membre
M. IBARROLA Henri, candidat en qualité de membre
M. LALU Alain candidat en qualité de membre
M. MARTIN Francis candidat en qualité de membre
M. MASSE Pierre, candidat en qualité de membre
M. MATHIAS Michel candidat en qualité de membre
M. MESMIN Jean-Paul, candidat en qualité de membre
M. RENON Jean-Claude, candidat en qualité de membre
M. SICARD Francis, candidat en qualité de membre
M. ESTEVE Gil, candidat en qualité de membre.

La liste ayant été envoyée par courrier recommandé dans les délais impartis,

La liste comportant autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir,

Chacun des candidats remplissant les conditions générales d'éligibilité et, le cas échéant, les conditions particulières d'éligibilité,

⇒ **DECLARE LA LISTE « Pour une LFNA gérée avec les clubs » conduite par M. COMBARET Christian, RECEVABLE.**

COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES – REUNION DU 14 OCTOBRE 2020

PAGE 3/4

Prise de parole lors de l'Assemblée Elective du 7 novembre 2020 :

Un tirage au sort est effectué en séance afin de déterminer l'ordre de prise de parole des 2 listes :

1. ENNJIMI Said
2. COMBARET Christian

Cette numérotation sera identique lors du vote des clubs au cours de l'Assemblée.

Il est décidé en séance qu'un temps de parole de 8 minutes maximum sera accordé à chaque liste pour sa présentation.

2. étudier les candidatures à l'élection de la « Délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale » qui sera effectuée lors de l'Assemblée Générale de la LFNA du 7 novembre 2020

Les membres procèdent à l'ouverture des plis contenant les candidatures et examinent individuellement celles-ci. Elles ont été envoyées par courrier recommandé dans les délais impartis et respectent les règles en vigueur.

A noter toutefois que la Commission a reçu une candidature en binôme afin de représenter le football diversifié au sein de la délégation de la LFNA à l'assemblée générale de la LFA et qu'au sein de cette candidature, un des candidats, M. Jonathan Pin, ne remplit pas les conditions d'éligibilité exigées.

En effet, celui-ci n'est pas licencié dans un club de football diversifié (il est licencié des Coqs Rouges de Bordeaux, club de football libre), ni membre d'une commission de football diversifié.

En conséquence, l'inobservation des conditions d'éligibilité de la candidature de M. Pin invalide la candidature de l'ensemble du binôme (titulaire M. Beka Roland – suppléant M. Pin Jonathan).

Liste des candidatures reçues et validées par la Commission ce jour :

Présidents de District :

CHARENTE : Titulaire : ROUFFIGNAT Gilles - Suppléant : SELLE Jean François

CHARENTE MARITIME : Titulaire : BARROT Pierrette - Suppléant : SONALLY Claude

CORREZE : Titulaire : BONNET Jean François - Suppléant : DECHERF Damien

CREUSE : Titulaire : LAFRIQUE Philippe - Suppléant : AUBLANC Serge

DEUX SEVRES : Titulaire : GUIGNARD Daniel - Suppléant : DELAVAUD Bernard

DORDOGNE : Titulaire : LACOUR Eric - Suppléant : BLONDY Jonathan

GIRONDE : Titulaire : GOUGNARD Alexandre - Suppléant : BIDART Jean Luc

HAUTE VIENNE : Titulaire : PLEINEVERT Jacques - Suppléant : CACOUT Jean Michel

LANDES : Titulaire : GUAGLIARDI Loreto - Suppléant : LUMALE Didier

LOT ET GARONNE : Titulaire : MICHELET Sylvain - Suppléant : LACOMBE Philippe

PYRENEES ATLANTIQUES : Titulaire : RABBY Matthieu - Suppléant : LATRUBESSE Hervé

VIENNE : Titulaire : BASQ Stéphane - Suppléant : MATHIEU Béatrice

| <u>LISTE ENNJIMI</u> | <u>LISTE COMBARET</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Président de la Ligue <u>Titulaire</u> : Saïd ENNJIMI <u>Suppléant</u> : Claude AUGÉY | Le Président de la Ligue <u>Titulaire</u> : Christian COMBARET <u>Suppléant</u> : Karine DAUMENS |
| Le Président Délégué <u>Titulaire</u> : Gérard BROUSTE <u>Suppléant</u> : Jean Marc RASSIS | Le Président Délégué <u>Titulaire</u> : Philippe GUILBAULT <u>Suppléant</u> : Jean Claude RENON |
| <u>3 Postes de Délégués LFNA</u> | <u>3 Postes de Délégués LFNA</u> |
| <u>Titulaire</u> : Henri BEGA <u>Suppléant</u> : Pascal MIREBEAU | <u>Titulaire</u> : Alain LALU <u>Suppléant</u> : Henri IBARROLA |
| <u>Titulaire</u> : Marie Ange GUILLORIT AYRAULT <u>Suppléant</u> : Christian LE YONDRE | <u>Titulaire</u> : Nicolas BAUDRY <u>Suppléant</u> : Francis SICARD |
| <u>Titulaire</u> : David WAILLIEZ <u>Suppléant</u> : Régis LATOUR | <u>Titulaire</u> : Robert CLERC <u>Suppléant</u> : André BALDAUF |
| <u>Représentants des Championnats Nationaux (élus le 21/08/2020) :</u> | |
| Délégué titulaire : Philippe OYHAMBERRY | suppléant : Jean Claude MESSAGER |
| <u>Représentants du Football diversifié (uniquement pour l'Assemblée de la Ligue du Football Amateur)</u> | |
| Délégué titulaire : Patrick ROSSIGNOL | suppléant : Gilbert MARTINEZ |

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Tribunal Judiciaire dans un délai de cinq ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141.5 du Code du sport.

Philippe CALOUX



Cyril ST CRICQ



Fabrice RENAUD



Bernard LALEU

